

COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 25 MARS 2020 AVEC LA DRFIP 974.

Bonjour à toutes et tous,

D'abord nous espérons que tout va pour le mieux pour vous en ces temps difficiles.

Confinement oblige, le dialogue social se pratique désormais en audioconférence aussi bien pour la Direction Générale que pour les directions locales (DDFIP etc....). Une nouvelle réunion avec l'ensemble des organisations syndicales de la Drfip s'est tenue hier à 10 H.

Voici ce qu' il en est ressorti :

Pour le moment, la Drfip de La Réunion est épargnée par le nombre de contaminations au COVID-19, en tout cas, la Direction n'a pas à ce jour connaissance d'agents malades. La règle en cas de symptômes est de prévenir immédiatement le médecin de prévention ainsi que son chef de service et les RH. L'agent touché doit ensuite impérativement quitter son lieu de travail (s'il n'est pas déjà chez lui). Le médecin de prévention lui indiquera alors la marche à suivre.

QUATORZAINE :

Les agents revenus d'un séjour personnel ou professionnel hors département, sont placés en quatorzaine et par principe de précaution en cas de simple suspicion de symptômes, ce qui était le cas de M DESHAYES , l'agent reste confiné chez lui pour le moment, en prévenant le Médecin de prévention, son chef de service et les RH.

A la question sur la situation d'un agent dont l'un des membres de son foyer vient de rentrer de voyage et la mise en quatorzaine possible de l'agent :

M DESHAYES s'est retranché derrière l'harmonisation des pratiques entre administrations locales, que la question a été posée au Préfet qui a tranché en invoquant la distanciation sociale au sein du foyer. La mesure de quatorzaine ne s'applique à la DRFIP qu'à l'agent qui aurait voyagé. Il n'y a pas à ce jour d'extension de la mesure si un des membres de son foyer a voyagé.

Comment pouvoir respecter cette distanciation entre membre d'un même foyer dans un même logement ? Nous estimons logique et même impératif que le foyer reste confiné.

PLAN DE CONTINUATION DE L'ACTIVITÉ (PCA) :

En ce moment, les informations dont nous disposons au 25/03/2020 sont les suivantes :

- Agents en ASA : 521 (60%) (275 hors agents excusés pour motifs médicaux et garde des enfants)
- Agents en télétravail : 110 (10%)
- Agents présents sur site : 129 (20%)
- Les 10 % restant sont en congé longue maladie etc....

M HORELLOU a indiqué qu'il a été mis en place une alternance des équipes mobilisables, par semaine. De 150 présents au 18 mars, le nombre est tombé à 142 le 23 mars et à 129 le 26 mars, **l'objectif étant de diminuer le plus possible le nombre d'agents dans les services.**

Concernant le côté sanitaire, il a tenu à rappeler les bonnes pratiques en la matière, que l'on retrouve sous forme de fiche élaborée par le Secrétariat Général diffusée auprès des chefs de service et publiée sur Ulysse 974.

Nous sommes intervenu encore une fois sur la présence d'agents sur site notamment dans les SIP et qui n'exercent pas des missions prioritaires.

La règle la plus importante est de rester chez soi SAUF pour les missions prioritaires.

Interpelé à ce sujet, M DESHAYES a réitéré sa ligne de conduite : tout ce qui n'est pas considéré comme une mission prioritaire sera mis entre parenthèses.

Les horaires des agents présents sur site sont aménagées : ils réalisent les tâches prioritaires et peuvent rentrer chez eux même s'ils n'effectuent pas la totalité du temps de travail (journée entière créditée).

Point sur les services et les missions prioritaires :

• Trésoreries SPL, Hospitalières et en direction (division Etat) :

la situation est toujours sous contrôle et l'ensemble payes-dépenses va être assuré. La paie des agents de la fonction publique dans notre département est assurée.

• SIP : seule la compta est concernée.

Solidaires a demandé au Directeur de rappeler aux chefs de service qu'il doit y avoir le minimum d'agents requis pour assurer les missions prioritaires et les rotations d'équipes. Solidaires a soulevé le problème de la nécessité de faire venir un agent pour répondre au téléphone sur site sachant qu'en cette période de confinement et d'évolution constante de directives nationales ou d'incertitude, il n'est pas possible de répondre au contribuable si ce n'est des réponses d'attentes et généralistes. Dès lors, il conviendrait de transférer les appels vers le standard national dédié actuellement et d'inciter les contribuables en difficultés avérées à prendre contact par email en laissant un numéro d'appel pour être joint éventuellement par les agents réquisitionnés sur site ou en télétravail. Le directeur ne s'est pas opposé à cette proposition de Solidaires et mènera une réflexion pour la mettre en œuvre.

• Pour les SIE: RCTVA, restitution IS et crédits d'impôt, etc.(soutien à l'activité économique).

Pour ces services (SIE), la question a été posée sur l'étendue des contrôles, ce à quoi la direction a objecté que les cas complexes sont dirigés vers les collègues du PCE en télétravail. Les agents en SIE ne devraient donc pas s'inquiéter.

• Cellule courrier : Nous avons interpellé la direction le 16 mars sur la situation de la cellule courrier. Depuis le 18 mars, La Poste a réduit ses horaires d'ouverture et une partie de son effectif confiné ou en droit de retrait, la volumétrie du courrier a sensiblement baissé, il n'est pas nécessaire d'assurer la navette entre des sites tous les jours et avec un effectif au complet. M HORELLOU a répondu qu'un agent est présent et que le responsable de cellule ne sera présent qu'une semaine sur deux suite à des difficultés de transport en commun (condition sanitaire non sécurisée). La navette entre les sites de Saint Denis ne se fait que 2 fois par semaine. Mme CALLENS assure l'acheminement du courrier de la trésorerie CHU Nord vers le site Lacaze. Il n'y a plus de distribution de courrier sur ce site.

• Bons de secours : Solidaires a posé la question sur la garantie de sécurité sanitaires des agents à la réception des bons de secours. Mme FANTINO est intervenue. Il y a des CCAS fermés, mais que le protocole pour nos services concernés est claire :

- les trésoreries reçoivent des ordonnateurs la liste des bénéficiaires de bon de secours
- les rdv sont pris par téléphone pour un accueil physique dans le respect des gestes barrières.

M DESHAYES est intervenu à son tour pour indiquer qu'une réflexion est menée pour que lors de cette opération il y ait de moins en moins d'espèces à manipuler.

• **Télétravailleurs:** 29 nouveaux portables en stock ont été distribués ou sont en cours de l'être. Le vivier des télétravailleurs a donc été augmenté en conséquence. La question a été posée sur les conditions d'acheminement et d'hygiène de ces ordinateurs portables. M HORELLOU a répondu que les PC ont été préparés dans une pièce dédiée, qu'avant la distribution, ils avaient été confinés dans cette pièce durant 24 heures. L'ordinateur est cheminé vers le site et l'agent appelé par son chef de service à venir le récupérer. Solidaires a appelé l'attention de la Direction sur les risques en matière de sécurité informatique et du respect des règles de confidentialité. La direction continue la "réquisition" de quelques PC portables pour augmenter le nombre de télétravailleurs. Solidaires a ainsi demandé que la consigne soit donnée aux chefs de service et aux agents, la transmission de codes entre collègues est à proscrire. Mr HORELLOU a précisé que cette pratique est interdite et qu'il fera une communication en ce sens. Il a indiqué que lors de transmission de PC portable les données du collègue sont enregistrées sur CD et c'est un ordinateur « vierge » qui est remis au nouveau télétravailleur.

• **NETTOYAGE DES LOCAUX :** Solidaires a rappelé la nécessité d'un nettoyage et désinfection approfondi, elle a demandé un point sur les masques et le gel hydroalcoolique dans les services. M Deshayes, rappelle ses propos tenus au dernier CHSCT spécial, le nettoyage et la désinfection des locaux occupés ne posent actuellement pas trop de difficultés et se passent dans de bonnes conditions avec encore quelques difficultés au CFP de Saint Pierre. La Direction a demandé que les gels déjà présents dans le service ne soient pas utilisés en prévision du retour à la normale de l'accueil physique. Elle rappelle aussi les gestes barrières dont celui de se laver régulièrement les mains. Sur site le lavage des mains avec du savon est à privilégier. Le prestataire RUN PROPLETE est appelé à pallier la réduction du nombre d'heures de présence des agents Berkani.

Nous apprenons, par ailleurs, que **la Direction avait en stock 9000 masques acquis lors de l'épidémie H1N1 et périmés. Par solidarité, ces masques ont été remis à l'ARS pour le personnel soignants du département.** M HORELLOU a rajouté que les masques avaient été conservés dans de bonnes conditions. Sans doute a-t-il voulu anticiper la question sur les conditions de stockage alors que nous apprenons que les pharmacies de l'île ont reçu de l'ARS des masques moisis souillés parmi les lots reçus.

WEB-MAIL : Il a été demandé que ce module de messagerie soit étendu à tous les agents. La direction a évoqué la saturation du réseau. Pour le moment plus aucune habilitation ne pourra être donnée sauf quelques cas après analyse des besoins. Beaucoup de collègues confinés ne peuvent pas consulter leur messagerie et accéder aux informations délivrées par l'administration. N'oubliez pas de vous connecter régulièrement sur vos sites syndicaux nationaux et locaux. Sachez que nous sommes présents sur facebook sur internet et sur WHATSAPP (groupe privé) et nous en avons informé la Direction.

Le groupe WHATSAPP « infos solidaires974 » a été créé lors des dernières élections professionnelles en 2018, il est toujours actif. Deux autres groupes existent pour les correspondants Solidaires de la zone Sud-Ouest et la zone Nord-Est. Si vous souhaitez être intégré(e), merci de nous contacter. N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les situations qui vous semblent inadmissibles et incohérentes !

Si vous avez des questions, nous sommes présents et très réactifs.

CONGÉS : Le sujet congés pour la période du 17 au 20 mars 2020 a été soulevé, c'est le cas d'un agent en congé à la date de mise en vigueur du confinement. Faut-il les laisser en congé ou les annuler et les remplacer par des ASA, tel est le cas de ceux qui avaient posé une

absence par anticipation du 17 mars à avril ? La position de notre direction locale est de les maintenir en congé, mais elle a fait remonter la question à la DG. La Réponse de l'administration centrale a été diffusée dans l'après midi par messagerie, à l'instar des congés déposés et pas encore pris qui ont fait l'objet d'un basculement en ASA, il en sera de même pour les congés pris au cours de la semaine du 17 mars. (A suivre pour les précisions)

Des informations reçues de notre Bureau national : Dans le cadre du vote de la loi instaurant un «état d'urgence sanitaire», les fonctionnaires, comme les salariés du privé, risquent de devoir poser une semaine de congés obligatoire. Ce sujet doit être évoqué aujourd'hui avec les Ministres. Pour les organisations syndicales, Solidaires FIP compris, les congés comme les RTT ne doivent être ni imposés ni remis en question!

ÉVALUATION PROFESSIONNELLE : Sur la campagne d'évaluation et le batch automatique de signature du compte-rendu, la Direction a indiqué que les droits des collègues à former un recours est préservé, que la DG a décidé de procéder à la suspension de la campagne. Il a été demandé à la Direction de faire une communication plus précise aux agents.

CAMPAGNE IR : Le BN a demandé un report. Le sujet devrait être tranché en cours de semaine. A priori, le gouvernement tendrait vers un desserrement du dépôt plutôt qu'un décalage de la campagne. L'objectif étant que les avis soient disponibles en septembre.

Prochaine audioconférence avec la DRFIP: mardi 31 mars 2020.

A bientôt, restons solidaires et surtout prenez bien soin de vous.

Vos représentants de la section de La Réunion